

Sous-Direction des Territoires  
Mission Animation de la Vie Sociale

**2023 DSOL 37** : Subvention (319 068 euros) et avenant à la CPO avec l'association Relais 59 pour le fonctionnement global de son centre social au titre de l'exercice 2023.

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, de soutenir l'association Relais 59 dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour la période 2021-2023.

Pour rappel, Les centres sociaux sont des équipements de proximité, des foyers d'initiatives portés par des habitants, appuyés par des professionnels, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. Ils soutiennent donc le lien social et l'animation des quartiers, ouverts à l'ensemble de la population. Espaces d'échanges et de rencontres entre générations et de promotion sociale, ils sont de fait des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes notamment. Ils se sont notamment fortement mobilisés durant la crise liée au Covid-19, pour assurer une continuité d'intervention et maintenir le lien et des activités prioritaires (accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité, accès aux droits, apprentissage du français, ...) en faveur des habitants des quartiers, isolés ou précarisés depuis le premier confinement.

De plus, dans le cadre de leur projet associatif, ces équipements concourent aux objectifs que poursuit la Ville de Paris en termes de prévention et de réduction des exclusions pour une insertion globale (sociale, culturelle, citoyenne, et professionnelle) dans la ville. Les centres sociaux sont de ce fait des acteurs au cœur de l'action sociale sur leur territoire d'intervention.

L'association le Relais 59 est un acteur historique de la vie de quartier dans le secteur gare de Lyon, implantée depuis 1980 à la rencontre des quartiers Quinze-Vingts, Aligre, Bercy et Reuilly-Diderot. Elle gère un centre social et socioculturel (CSC) agréé CAF depuis 1980, ainsi qu'une halte-garderie. L'agrément centre social a été renouvelé par la CAF de Paris pour la période 2022-2025.

Elle mène ses activités à partir de 3 lieux distincts, situés au nord-ouest de l'arrondissement – Gare de Lyon :

- Espace Malot (Gare de Lyon) hébergeant le CSC et le multi-accueil
- Espace Public Numérique
- Espace Rondelet (Reuilly Diderot) hébergeant principalement les activités jeunesse

Concernant le bilan social du relais 59, le bilan chiffré 2021 sur 8 programmes d'activités du centre social, soit en partie en contexte de crise sanitaire, est révélateur de son utilité sociale.

- Accueil global : 4 396
- Permanence d'écrivains publics : 1 622 ont été reçues,
- Familles : environ 90 familles différentes incluant tout type d'offre aux familles
- Soutien scolaire : 70 enfants : 40 primaires et 30 collégiens; 4 écoles élémentaires et 3 collèges impliquées et 40 bénévoles,
- Secteur jeunesse : 72 jeunes inscrits à des activités hors, accueil jeunes
- Accompagnement numérique : 1350 personnes dont 250 nouveaux usagers ont utilisés l'EPN et 272 nouvelles personnes sont venues se former.
- Accompagnement social : 60 personnes en apprentissage du Français, 371 personnes accompagnées sur les questions d'emploi
- Seniors : 833 personnes reçues pour un accompagnement ou des activités

L'ancienneté, l'ancrage et l'envergure du Centre social au travers de ses équipes, de son offre et de ses espaces d'intervention génèrent aujourd'hui un impact social déterminant pour le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Confrontée aux effets sociaux de la crise, Relais 59 a été très sollicitée en accompagnement social des familles les plus fragiles, déstabilisant ainsi l'équilibre budgétaire et l'organisation de l'association durant les années 2020 et 2021.

Dans le cadre de son nouvel agrément CAF 2022-2026, le centre social s'inscrit dans une nouvelle dynamique territoriale, prenant appui sur un conseil d'administration et une équipe de professionnels fortement renouvelés en 2022, comprenant des enjeux d'organisation et de qualité de gouvernance. Cette redéfinition de projet ainsi que la restructuration financière de l'association sont accompagnées par la CAF et la Ville de Paris dans le cadre de comités de suivi.

Enfin, son fonctionnement et ses missions s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur d'animation de la vie sociale parisien, signé conjointement par la CAF et la Ville de Paris pour la période 2021/2023.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour les familles et les personnes en situation de précarité ainsi que pour l'accompagnement social et socioculturelle des familles du 12<sup>ème</sup> arrondissement, je vous propose d'attribuer :

- Une subvention au titre de la dotation de fonctionnement global 2023 de 319 068 €, dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DSOL 37** : Subvention (319 068 euros) et avenant à la CPO avec l'association Relais 59 pour le fonctionnement global de son centre social au titre de l'exercice 2023.

## **Le Conseil de Paris**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Relais 59 et propose d'attribuer une subvention de 319 068 euros pour le fonctionnement global de son centre social au titre de l'exercice 2023 ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Madame Léa FILOCHE au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission ;

### **Délibère :**

**Article 1** : Il est attribué une subvention de 319 068 euros à l'association Relais 59, 1 rue Hector Malot 75012 Paris (18896) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 du 10 février 2021, au titre du fonctionnement global du centre social pour l'année 2023 (2023\_06778).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 2** : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2023 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.